

qu'ils ne sont pas compétents du tout. Ils ne connaissent pas leur affaire, et ils ont fait par exprès pour nous indiquer de très beaux objectifs mais ils ont fait des pieds et des mains pour passer à côté de ces objectifs. Je me demande pour quelle raison. Je me demande si c'est parce qu'ils veulent recommencer à nouveau.

Je ne sais pas au juste de quelle façon on les paie ces gens, mais ils semblent prendre un malin plaisir à recommencer continuellement leur travail. Je dis cela, et tout le monde ici est bien au courant du fait que c'est bien cela puisque c'est la troisième fois que nous voyons cela. On n'a donc pas réussi en trois fois à présenter quelque chose qui avait du bon sens, qui réellement pouvait être le reflet exact et précis des objectifs qu'ils se tracent eux-mêmes.

Monsieur le président, c'est la raison pour laquelle je trouve que ladite Commission devrait réajuster son tir, devrait considérer cela davantage.

Je ne dis pas qu'il faille se laisser influencer par les députés, mais je pense que s'il y a des individus qui sont au courant des intérêts démographiques, économiques, communautaires des régions, ce sont bien les députés, et je me suis toujours rendu compte lors de cette même comparution à Trois-Rivières au mois d'août dernier que le président de ladite Commission prenait un malin plaisir à me rabrouer, puisqu'il m'a même enlevé mon droit de parole et qu'il m'a même arrêté de parler, en disant qu'on n'avait pas d'affaire là-dedans et qu'heureusement que cela n'était pas entre nos mains, il m'en a dit des choses à ce moment-là. Alors, moi, je lui réponds: Heureusement, oui c'était peut-être heureux que ce n'était pas entre nos mains, mais moi j'estime que c'est malheureux que ce soit entre ses mains.

Monsieur le président, lorsqu'on constate des absurdités comme celle d'avoir subdivisé le Nord-Ouest québécois et la rive nord du Saint-Laurent, c'est une excellente occasion de corriger certaines anomalies. Mais non seulement on ne les corrige pas, on les aggrave.

Or je ne comprends plus rien là-dedans, et c'est pour cela que, non seulement je m'insurge contre les limites des circonscriptions électorales, mais également contre ceux qui les ont établies. Je pense qu'il faudrait tout simplement créer une autre commission que celle-là. Les commissaires, même après des années de travail dans ce domaine, ne réussissent pas à en arriver à quelque chose de mieux que cela. Je pense qu'ils méritent une mauvaise étoile, et que l'on doit tout simplement se demander non seulement d'établir encore une fois ces limites-là, mais se demander bien sérieusement s'il n'y aurait pas lieu de changer ladite commission qui semble d'une incompétence absolue.

M. Antonio Yanakis (Berthier-Maskinongé): Monsieur le président, après avoir entendu mon préopinant qui vient de faire valoir ses arguments sur la délimitation des circonscriptions électorales, je dois dire que j'étais moi-même présent lorsqu'il a fait certaines instances auprès de la Commission, lors de l'audience d'août dernier, je pense, à Trois-Rivières. Il est malheureux que peut-être mon honorable collègue ait voulu démontrer le caractère politique qu'il voyait dans le groupement de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales, et c'est pour cela peut-être qu'il n'a pas été en mesure de se faire entendre, comme il l'aurait bien voulu.

En ce qui me concerne, j'ai eu à comparaître à sa suite, et je dois dire ici ce soir que la circonscription de Berthier-Maskinongé devait disparaître à la suite du dépôt de la première carte électorale. Et lorsque j'ai démontré le caractère rural de ma circonscription, la Commission s'est penchée sur le problème, m'a demandé un dépôt du mémoire,

Circonscriptions électorales—Loi

que j'ai présenté, et je suis heureux de dire ici ce soir que j'ai obtenu entièrement le succès désiré, car Berthier-Maskinongé est resté une circonscription intacte, et on a respecté à la lettre la loi demandant que les circonscriptions rurales soient envisagées comme telles.

Toutefois, monsieur le président, du fait que certaines municipalités ont été retranchées des circonscriptions de Saint-Maurice et de Trois-Rivières, j'ai reçu des instances de la part du nouveau maire de Saint-Etienne-des-Grés de la circonscription de Saint-Maurice qui regrette de constater qu'on a l'intention de retrancher la municipalité de Saint-Etienne-des-Grés de la circonscription de Berthier-Maskinongé.

● (2120)

Cette paroisse a une population de moins de 2,000 âmes et, à cause du caractère rural de cette municipalité, je comprends très bien leur désarroi, ayant eu à représenter cette municipalité depuis huit ans. Je crois que je me devais aujourd'hui de me présenter devant vous, monsieur le président, afin de demander à la Commission de délimitation de circonscriptions électorales de réviser cette décision d'enlever Saint-Etienne-des-Grés de la circonscription de Berthier-Maskinongé.

Il y a aussi dans la circonscription de Trois-Rivières certaines municipalités qui appartiennent à la circonscription de Saint-Maurice, que j'ai représentées aussi depuis huit ans et qui, à mon sens, devraient également appartenir à la circonscription de Berthier-Maskinongé. Et je nomme les municipalités de Saint-Barnabé, de Saint-Sévère, de Yamachiche et de Sainte-Anne de Yamachiche. Ceci représenterait une population d'un peu plus de 4,000 âmes qui, ajoutée à la circonscription fédérale de Berthier-Maskinongé qui est actuellement suggérée par la Commission, accorderait environ 70,000 de population à la circonscription de Berthier-Maskinongé.

Je pense que ces quatre municipalités que je viens de citer devraient appartenir à la circonscription de Berthier-Maskinongé à cause du caractère rural. Saint-Barnabé possède une foire agricole qui groupe toutes les paroisses des municipalités de Maskinongé, Berthier et Saint-Maurice. Et c'est depuis plus de 100 ans que cette exposition agricole existe dans la région, et les municipalités que je viens de nommer désireraient participer à cette région rurale que je viens de décrire.

Monsieur le président, après que le rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fut présenté le premier mars dernier, j'ai fait une revendication le 26 mars, demandant quatre points en particulier: le nom de la circonscription de Berthier-Maskinongé qui a été changé pour celui de Berthier demeure tel qu'il était auparavant. Il y a à peine un an, je crois, j'ai présenté un bill à la Chambre demandant que la circonscription soit nommée Berthier-Maskinongé. Et je vois que, par cette nouvelle délimitation, le nom de Maskinongé n'y est pas. C'est une revendication bien minime, mais je pense que pour donner justice à tous mes électeurs, il faudrait nécessairement que le nom Berthier-Maskinongé apparaisse aussi.

Dans cette nouvelle délimitation il y a aussi certaines paroisses de Joliette, environ une dizaine, qui ont été ajoutées à la circonscription de Berthier-Maskinongé. Ces nouvelles paroisses sont Saint-Côme, Sainte-Béatrix, Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Mélanie, Sainte-Margceline-de-Kildare, Saint-Cléophas, Sainte-Élisabeth, Sainte-Émilie-de-L'Énergie, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha, le village de Saint-Félix-de-Valois, de même qu'une municipalité qui n'a pas de caractère muni-